

Par décret n° 2010-3096 du 1^{er} décembre 2010.

Est promu au grade de général de corps d'armée, le général de division Rachid Ammar, à compter du 24 juin 2010.

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE**

Décret n° 2010-3097 du 1^{er} décembre 2010, portant ratification de l'accord de prêt conclu à Washington le 7 octobre 2010 entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement pour la contribution au financement du programme d'appui à la politique de l'emploi.

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment son article 32,

Vu la loi n° 2010-53 du 15 novembre 2010, portant approbation de l'accord de prêt conclu à Washington le 7 octobre 2010 entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement et relatif au prêt accordé au gouvernement tunisien pour la contribution au financement du programme d'appui à la politique de l'emploi,

Vu l'accord de prêt conclu à Washington le 7 octobre 2010, entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement et relatif au prêt accordé au gouvernement tunisien pour la contribution au financement du programme d'appui à la politique de l'emploi.

Décète :

Article premier – Est ratifié, l'accord de prêt conclu à Washington le 7 octobre 2010, entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement d'un montant de cinquante millions dollars (50.000.000USD) pour la contribution au financement du programme d'appui à la politique de l'emploi.

Art. 2 – Le ministre du développement et de la coopération internationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 1^{er} décembre 2010.

Zine El Abidine Ben Ali

Décret n° 2010-3098 du 1^{er} décembre 2010, portant ratification de l'accord de prêt conclu à Washington le 7 octobre 2010 entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement et relatif au financement du deuxième projet de gestion des ressources naturelles.

Le Président de la République,

Vu la constitution et notamment son article 32,

Vu la loi n° 2010-54 du 15 novembre 2010, portant approbation de l'accord de prêt conclu à Washington le 7 octobre 2010 entre la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement pour la contribution au financement du deuxième projet de gestion des ressources naturelles.

Décète :

Article premier – Est ratifié, l'accord de prêt conclu à Washington le 7 octobre 2010 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement et relatif à l'octroi à la Tunisie d'un prêt de trente six millions et cent mille dollars des Etats Unis (36.100.000USD) pour la contribution au financement du deuxième projet de gestion des ressources naturelles.

Art. 2 – Le ministre du développement et de la coopération internationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 1^{er} décembre 2010.

Zine El Abidine Ben Ali

**MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES**

NOMINATIONS

Par décret n° 2010-3099 du 1^{er} décembre 2010.

Les ingénieurs en chef dont les noms suivent sont nommés ingénieurs généraux du corps commun des ingénieurs des administrations publiques au ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières :

- Mohamed Choura,

- Lazhar Labidi.